

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 4 mars 2021 à 20h30

-+--+--+

L'an deux mille vingt et un, le 4 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme GIRARD Noëlle, M. GUIDE Julien, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume (pouvoir de Mme Marie JOUBERT), Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu,
Excusé : M. DESTHIEUX Hervé, Mme JOUBERT Marie (pouvoir à M. Guillaume NOTIN),

Mme Nathalie MARCHE est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Modification des indemnités des élus

Considérant l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020,
Considérant l'élection de M. DEROCHE en remplacement de M. Mollard, le 10 novembre 2020,
Considérant l'arrêté de délégation de fonction de M. VIVIEN-MAGNIEN en date du 1^{er} février 2021,
Considérant la demande de M. le Maire de revoir à la baisse son indemnité,
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier les indemnités de fonctions des élus.

M. le Maire expose que le barème des indemnités des élus est fixé par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) défini par un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) 1027, soit 3 889.40 € mensuels, variable suivant la tranche de population. Pour la tranche de population de Francheleins, soit de 1000 à 3 499 habitants, l'enveloppe globale maximum d'indemnité des élus est de 5857.43€, le taux maximum applicable pour les adjoints au maire est de 19.80 % l'IBT 1027 soit une indemnité mensuelle brute de 770.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- FIXE les indemnités des élus comme suit :
 - Maire : 50.6% de IBT 1027
 - 1^{er} adjoint : 18.80 % de l'IBT 1027
 - 2^e adjoint : 18.80 % de l'IBT 1027
 - 3^e adjoint : 18.80 % de l'IBT 1027
 - 4^e adjoint : 18.80 % de l'IBT 1027
 - 5^e adjoint : 18.80 % de l'IBT 1027
 - Conseiller municipal délégué : 6% de l'IBT 1027

- ETABLIT le tableau récapitulatif des élus joint en annexe de la présente délibération
- DIT que la présente délibération prend effet au 01.04.2021.

Tableau récapitulatif des indemnités des élus au 1^{er} avril 2021

Nom & Prénom	Fonction	Taux en % de IBT 1027	Montant brut Mensuel en €
LUX Jean-Michel	Maire	50.60	1968.04
LUCENET Thierry	1 ^{er} Adjoint	18.80	731.20
MOUCHETTE Sabrina	2 ^e Adjoint	18.80	731.20
ROLLET Mathieu	3 ^e Adjoint	18.80	731.20
CHAUVOT Stéphanie	4 ^e Adjoint	18.80	731.20
DEROCHE Christophe	5 ^e Adjoint	18.80	731.20
VIVIEN-MAGNIEN Johan	Conseiller municipal délégué	6.00	233.36
TOTAL			5857.40

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 471 582.61 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 117 895.65 €, soit 25% de 471 582.61 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Radiateur salle polyvalente 354.00 € (art. 2188)
- Micro-ondes 73.00 € (art. 2188)
- Chauffages soufflants 359.76 € (art. 2188)

TOTAL = 786.76 € (inférieur au plafond autorisé de 117 895.65€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide d'autoriser le Maire à liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus pour un montant total de 786.76 €.

Mise en place du paiement CESU pour la garderie

Dans le cadre de l'informatisation de la gestion de la garderie périscolaire qui sera mise en place à la rentrée de septembre 2021, il est proposé d'accepter le règlement des sommes dues par chèque CESU.

Pour rappel, la garderie périscolaire accueille les enfants des écoles maternelle et primaire de Francheleins, avant et après l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide d'accepter le règlement de la garderie périscolaire par chèque CESU.

Modification des commissions communales

Suite à démission de M. MOLLARD et à l'élection de M. DEROCHE en tant qu'adjoint, il y a lieu de modifier les commissions communales.

Après délibération, les commissions communales, dont M. le Maire est président de droit, sont modifiées comme suit :

- Commission finances et gestion de la Maison de l'Amitié. Les membres sont : M. LUCENET Thierry, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. ROLLET Mathieu, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. MOLLARD Philippe, Mme FANGET Laure, M. Christophe DEROCHE.
- Commission bâtiments et développement durable. Les membres sont : M. DEROCHE Christophe, vice-président, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. MOLLARD Philippe, M. DESTHIEUX Hervé, M. GUIDE Julien, M. LUCENET Thierry, M. NOTIN Guillaume M. VIVIEN MAGNIEN Johan
- Commission scolaire. Les membres sont : Mme MOUCHETTE Sabrina, Vice-présidente, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, Mme MARCHE Nathalie Mme PERRILLAT MANDRY Monique, Mme CHAUVOT Stéphanie.
- Commission jeunesse. Les membres sont : Mme MOUCHETTE Sabrina, Vice-présidente, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan, M. NOTIN Guillaume, Mme FANGET Laure, Mme CHAUVOT Stéphanie.
- Commission voirie et sentiers. Les membres sont : M. LUCENET Thierry, Vice-Président, Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien M. ROLLET Mathieu

- Commission communication et fleurissement. Les membres sont : Mme CHAUVOT Stéphanie, Vice-Présidente, Mme FANGET Laure, M. LUCENET Thierry, Mme GIRARD Noëlle, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. VIVIEN MAGNIEN Johan.
- Commission urbanisme et cimetières. Les membres sont : M. ROLLET Mathieu, Vice-Président, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, M. NOTIN Guillaume, M. VIVIEN MAGNIEN Johan.

Achat d'un camion benne

M. LUCENET présente au conseil municipal la proposition d'achat d'un camion benne pour les services techniques de la commune, pour un tarif de 22 088.68€HT. Il est de 2017, le contrôle technique sera fait. 30 000€ avaient déjà été budgétés sur 2020 et sont en restes à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de donner mandat au maire pour l'achat de ce camion benne auprès du garage Guy FIARD pour un montant total de 22 088.68€HT

Mutuelle communale

M. le Maire rappelle au conseil municipal la présentation de la société MUTUALP pour la mise en place d'une mutuelle communale, à l'usage des habitants qui le souhaiteraient. Il rappelle également que cette mise en place n'engendre aucun coût pour la commune qui n'a qu'à fournir un local pour les permanences.

Mme PERRILLAT-MANDRY a étudié les propositions et les trouvent intéressantes.

Mme MARCHE regrette que nous cautionnions une mutuelle par rapport à une autre. Elle craint que les habitants ne se contentent de faire confiance à la commune sans regarder en détail les garanties et tarifs.

M. le Maire ne souhaite pas chercher d'autres mutuelles pour les mettre en concurrence, parce qu'il faudrait faire un choix qui ne peut évidemment pas convenir à tout le monde. Le but est surtout de proposer ce service aux habitants.

Mme PERILLAT-MANDRY va se renseigner sur les autres possibilités et en reparlera prochainement.

Le conseil municipal, ajourne le point afin de prendre quelques renseignements.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 23 151.86€.

Rapport des commissions.

Scolaire et Jeunesse.

La commission s'est réunie mercredi 3 mars. Les propositions de maintenance pour les 15 ordinateurs de l'école ont été étudiées et la commission penche pour deux maintenances annuelles à 560€ l'année, plutôt qu'une mensuelle pour un montant annuel de 1538€. Les effectifs de la cantine sont très importants, notamment le mardi (140 enfants) et les consignes sanitaires sont difficiles à respecter. Au-delà, la taille de la cantine sera peut-être à revoir dans les années à venir. Une solution hydro-végétale va venir en remplacement du gel hydroalcoolique à l'école. La commission a étudié plusieurs devis pour remplacer les jeux devant l'école. Des devis de structures sportives (7 à 77 ans) ont été reçus et seront proposés également au budget. La commission souhaite savoir s'il est possible que les jeunes participent à la réfection de la buvette, avec les agents communaux.

- **Urbanisme**

M. ROLLET indique que 11 Déclarations Préalables ont été reçues depuis début 2021, donc 3 accordées, 1 refusée et 7 toujours en cours d'instruction. Le Permis de Construire pour la bergerie a obtenu l'accord de la CDPENAF, nous attendons la proposition d'arrêté du service instructeur.

M. ROLLET expose qu'une rencontre a été organisée avec Atelya, promoteur immobilier qui souhaite acheter le terrain en face de l'école. Il a fait une proposition d'aménagement qui permettrait à la commune d'avoir des logements sociaux ainsi que des services ou des commerces. Une révision du PLU serait nécessaire pour ouvrir la zone, mais il faudra voir quel est le coût de celle-ci. Le bailleur social partenaire, Alliade habitat, pourrait faire un portage complet du projet, y compris local commercial. En parallèle, nous avons été contactés par « Mon comptoir de campagne », qui propose d'implanter des producteurs locaux en campagne. Il appartient à la commune de travailler sur ce qu'elle souhaite implanter sur le territoire. Le promoteur s'est proposé de présenter le projet à la commission urbanisme.

Cimetière : l'entreprise Geosign qui propose une analyse complète des sites, un état des lieux et des devis pour l'ensemble de nos problématiques sera reçue mardi 9 mars à 18h30. Nous avons également un devis pour réhausser le columbarium existant afin de nous laisser un peu de temps pour la suite de l'aménagement de l'espace cinéraire.

- **Voirie.**

M. LUCENET évoque le projet d'éco pâturage. Ce ne sera pas possible le long de la rivière près du lotissement du Bicêtre parce qu'il est trop compliqué de clôturer un tel pâturage. Cela sera plus faisable vers les bassins de rétention qui sont déjà clôturés et cela reviendrait à 2200€ à l'année. Il s'agirait de chèvres parce qu'il y a beaucoup de ronces. Outre l'entretien du terrain, le prestataire peut proposer des animations (tonte de moutons, naissance de chevreaux).

Le matériel de motoculture sera à voter au prochain conseil. Nous avons 4 devis et deux types de matériels ont été testés par les agents.

Vidéoprotection : la formation a eu lieu le 19 février. La caméra qui reste à installer au local technique risque d'être un peu juste pour tout visualiser. Eiffage revoit cela et propose 2 caméras au lieu d'une au même tarif. M. NOTIN demande s'il est possible de rajouter des caméras sur les jeux et structures sportives. C'est possible, mais c'est une question de coût.

On attend les devis Aintégra pour les travaux de voirie, les études de faisabilité pour le carrefour de la mairie.

- **Communication fleurissement**

Le fleurissement démarre, mais il n'y a pas de projet particulier supplémentaire pour le moment.

- **Bâtiments.**

M. DEROCHE expose que les travaux du local avancent normalement, le local est fermé. Le terrassier intervient la semaine prochaine pour l'extérieur. Il y a eu deux avenants : une moins-value de 5500€ et une plus-value de 1700€ sur du crépi de la salle des fêtes côté local.

L'école : devis pour refaire la peinture des murs des sanitaires chez les moyens-grands pour 4090€ pour les toilettes et le hall d'entrée.

Mairie : remplacement de 4 fenêtres du RDC de la mairie. Le plus cher des devis est à 3600€. Des devis sont en route pour l'extension de la salle du conseil. Réfection des volets de la mairie sur les 4 faces : 5197€ pour le premier devis.

Nous projetons également de réutiliser les anciens locaux techniques. Cela pourrait représenter environ 150 m² aménageables.

Auberge : Toilettes PMR en discussion.

- **Numérique**

L'application panneau pocket est opérationnelle : notifications sur smartphones en temps réel pour 180 € l'année. Il faudra distribuer des flyers pour prévenir la population.

Site internet, l'hébergeur est choisi : Infomaniak pour 70€ par an. On réserve deux noms de domaine pour 7.40€ à l'année. La ligne téléphonique dédiée au fax va être résiliée

Questions diverses.

- Nous avons eu une demande pour un salon de coiffure itinérant à partir de septembre prochain, pour une journée ou une demi-journée par semaine.
- Nous recevons des plaintes pour des nuisances sonores, mais également les problèmes des saletés sous la buvette avec des tâches d'huile, notamment. M. le Maire souhaite prendre un arrêté pour interdire le stationnement des scooters sous la buvette ainsi que les jeux de ballons sous la buvette.
- Les subventions du Département se feront désormais sous la forme d'une contractualisation 2021-2023.
- La loi d'urgence sanitaire est prolongée jusqu'en juin.
- Mme PERILLAT : réunion mutualisation de la CCVSC le 2 mars : la commission travaille depuis octobre sur la thématique des maisons France Service mais La poste se positionne pour prendre la compétence, ce qui ferait une économie de 120 000€ pour la CCVSC, mais pose un problème humain pour la prise en compte des dossiers au bureau de poste.
- M. ROLLET informe sur le montage de l'antenne Free route du château d'eau. La dalle est coulée.
- M. NOTIN a eu des demandes concernant les panneaux d'information posés par la CCVSC : pourquoi n'y en a-t-il pas à plus d'endroit ? La commune envisageant la pose de panneaux lumineux, ces panneaux manuels de la CCVSC, peu pratiques, sont plutôt destinés à ne plus être utilisés.
- Mme YSINCKOWITCH : l'éclairage public de la rue du Jeux de boules fonctionne enfin, mais au clos Mareingis, il ne s'allume que 30 minutes après la tombée de la nuit.
- M. MOYNE : réunion de la commission assainissement de la CCVSC : les travaux du chemin de St Pierre se feront fin mars. Il n'y a plus d'épandage à la station plantée de roseaux de Francheleins suite au Covid, ce qui engendre un surcoût de 25 000€. Il y aura une subvention de l'Etat, en principe.
- M. LUCENET va faire une tournée vendredi avec le car scolaire (après le trajet régulier) pour lister les problématiques sur le trajet. Une interrogation remonte sur l'accompagnement des petits, fait par le chauffeur pour le moment, ce qui n'entre pas dans ses attributions. Dans la plupart des communes, il y a un agent communal qui assume ce rôle. M. le Maire pose le problème des compétences et des responsabilités.
- Le prochain conseil municipal est prévue le 08/04/2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
N. MARCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. MARCHE', written over a horizontal line.